Image not found or type unknown

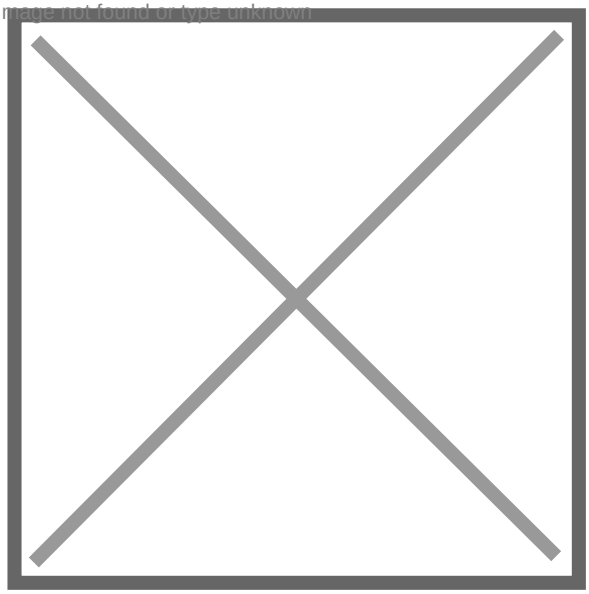

Jours chomes consideres comme rtt, legal ou pas ?

Par **twister2pari**, le **29/04/2010** à **12:09**

Bonjour,
Mon beau-père travaille pour un sous-traitant Peugeot. L'année dernière plusieurs jours ont été chômés, "crise" oblige. La direction a alors décidée, sans en faire part aux salariés, de considerer ces jours chômés comme des RTT. Ainsi cette année certains se retrouvent avec un solde de -20 à -30 jours de RTT. Est ce légal d'utiliser les jours RTT lorsque l'entreprise se voit contrainte de chômer ? Est légal d'utiliser ces jours sans en tenir informé les interessés ? Merci pour la réponse que vous voudrez bien me donner. Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés